



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 29 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce vingt-neuvième jour du mois d'octobre 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018
4. Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires : conseillère du district numéro 3

ADMINISTRATION MUNICIPALE

5. Avis de motion : règlement sur la gestion contractuelle
6. Dépôt d'un projet de règlement amendant le règlement sur la gestion contractuelle
7. Commission d'accès à l'information : entériner l'entente hors cour
8. Autorisation de dépense : achat d'un nouveau logiciel pour le conseil sans papier
9. Demande de report de vacances pour l'adjointe administrative aux archives
10. Ouverture d'un poste d'adjoint(e) au greffe
11. Embauche d'un patrouilleur aux travaux publics
12. Nomination au poste d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques
13. Convention de services de télécommunication
14. Dépôt des listes des engagements financiers
15. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

BIBLIOTHÈQUE

16. Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une œuvre pour la nouvelle bibliothèque dans le cadre du programme d'intégration des arts
17. Octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation de rayonnages pour la nouvelle bibliothèque
18. Octroi d'un contrat aux professionnels : plan préliminaire de réaménagement de l'ancienne bibliothèque (reporté)

HYGIÈNE DU MILIEU

19. Autorisation de dépense : réparation d'une pompe au poste de pompage PPE-1B



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

SANTÉ – BIEN-ÊTRE ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Amendement de la résolution numéro 440-2018 : marché public
21. Adoption du nom du bâtiment pour les organismes et demande d'officialisation
22. Avis de motion : règlement amendant le règlement numéro 1243-2014 concernant le conseil local du patrimoine
23. Dépôt du projet de règlement amendant le règlement numéro 1243-2014 concernant le conseil local du patrimoine
24. Demande d'autorisation d'affichage pour l'expo-cadeaux
25. Demande d'utilisation de la maison Catherin'Art par l'école de musique
26. Demande de dérogation et autorisation pour la tenue de l'événement la Foire brassicole 2019
27. Présentation d'un spectacle par le Carrousel de la Gendarmerie royale en 2019

SÉCURITÉ PUBLIQUE

28. Demande d'autorisation d'effectuer des travaux de réaménagement de l'espace de vie pour la garde en caserne
29. Demande de l'adjointe administrative au Service incendie : paiement des vacances
30. Affectation et nomination au Service de protection contre les incendies
31. Prolongation d'une période de probation au Service incendie

SPORTS ET LOISIRS

32. Dépôt du calendrier des événements 2019
33. Avis de motion : règlement d'emprunt pour la réfection des terrains de tennis de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
34. Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 149 000 \$ pour la réfection des terrains de tennis
35. Deuxième versement au Domaine Notre-Dame pour le camp de jour

TRANSPORT

36. Signature d'une entente intermunicipale de déneigement avec la Ville de Lac-Sergent
37. Signature d'une entente intermunicipale de déneigement avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
38. Addenda à l'entente de déneigement avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
39. Octroi d'un contrat pour la réfection de la toiture du garage municipal
40. Octroi d'un contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir
41. Octroi d'un contrat de déneigement des rues des Sapins et du Vieux-Chemin
42. Participation au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec pour la fourniture de carburants en vrac
43. Demande du club de motoneige de la Jacques-Cartier

AUTRES

44. Période de questions
45. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance d'octobre est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

548-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en y reportant le point 18.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

549-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES : CONSEILLÈRE DU DISTRICT NUMÉRO 3

À cette séance, la conseillère madame Julie Guilbeault dépose un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation d'un règlement amendant le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle de façon à majorer à 90 000\$ le seuil maximal pour l'octroi des contrats de gré à gré accordés aux vérificateurs externes, compte tenu que la Loi exige désormais que ces contrats soient d'une durée minimale de 3 ans et maximale de 5 ans.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Martin Chabot dépose le règlement amendant le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle.

RÈGLEMENT NUMÉRO APR-114-2018

ARTICLE 1. AMENDEMENT

L'article 2.7 est modifié en ajoutant l'alinéa 2 ci-dessous :

« Nonobstant l'alinéa 1 de l'article 2.7, le seuil maximal de 40 000 \$ pour l'octroi des contrats d'honoraires professionnels de gré à gré est majoré à 90 000 \$ pour les contrats octroyés aux vérificateurs externes. »

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 29^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

550-2018 COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION : ENTÉRINER L'ENTENTE HORS COUR

ATTENDU l'entente hors cour intervenue entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et monsieur Paul-Guy Boucher le 11 octobre 2018;

ATTENDU que cette entente est intervenue dans le cadre d'une séance de médiation tenue le 11 octobre 2018 concernant les dossiers de la Commission d'accès à l'information numéros 1018722-J et 1017350-J;

ATTENDU que dans cette entente les parties conviennent notamment:

que monsieur Boucher s'engage à regrouper autant que possible ses demandes d'accès et les présente à intervalle raisonnable;

que les demandes de monsieur Boucher soit formulées uniquement auprès de monsieur Marcel Grenier à titre de responsable de l'accès à l'information;

que monsieur Boucher s'engage à ne pas communiquer directement ou indirectement avec la greffière adjointe;

que monsieur Boucher s'engage à se désister de sa demande de révision dans le dossier numéro 1017350-J;

que la Ville accepte de lui donner plusieurs documents demandés dans le dossier numéro 1018722-J;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil entérine l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et monsieur Paul-Guy Boucher le 11 octobre 2018.

ADOPTÉE

551-2018 AUTORISATION DE DÉPENSE : ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LE CONSEIL SANS PAPIER

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe, madame Isabelle Bernier en date du 17 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 11 770 \$, plus taxes pour l'installation du logiciel « Syged – gestion des conseils » de PG Solutions dont le financement proviendra du fonds de roulement, remboursable sur 3 ans et une dépense de 1 240 \$, plus taxes pour l'entretien et le soutien annuel à imputer au poste budgétaire 02-190-00-414.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la greffière adjointe à signer l'offre de service de monsieur Éric F. Rémy de PG Solutions datée du 18 septembre 2018.

ADOPTÉE

552-2018 DEMANDE DE REPORT DE VACANCES POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX ARCHIVES

ATTENDU que l'adjoite aux archives a dû s'absenter de son travail notamment au mois de juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'accepter la demande de l'adjoite aux archives de reporter trois semaines de vacances à l'année 2019.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

553-2018 OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT(E) AU GREFFE

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe madame Isabelle Bernier en date du 18 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'affichage d'un poste d'adjoint (e) administratif (ve) au greffe permanent à trois jours par semaine.

ADOPTÉE

554-2018 EMBAUCHE D'UN PATROUILLEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Benoit Drolet au poste de patrouilleur aux Travaux publics;

Les conditions d'embauche sont présentées au rapport préparé par monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux Travaux publics, daté du 17 octobre 2018.

La somme nécessaire est appropriée du poste budgétaire 02-330-07-141 pour les années 2018 et 2019.

ADOPTÉE

555-2018 NOMINATION AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET RÉCEPTIONNISTE AUX SERVICES TECHNIQUES

ATTENDU que madame Aline Bédard, qui occupait le poste d'adjointe administrative aux Services techniques, a pris sa retraite au printemps dernier et madame Nancy Baribeau a été nommée le 9 octobre dernier pour la remplacer;

ATTENDU qu'il y a maintenant lieu de remplacer madame Nancy Baribeau qui occupait le poste d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques;

ATTENDU l'affichage à l'interne du poste régulier d'adjointe administrative et réceptionniste;

ATTENDU que deux candidatures ont été reçues;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 25 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de nommer madame Ève Leclerc Robitaille au poste régulier d'adjointe administrative et réceptionniste aux Services techniques. Les conditions de travail de l'employée sont présentées au contrat de travail des cols blancs. L'employée est classifiée à l'échelon 1 avec passage à l'échelon 2 au 1er janvier 2019. L'employée est soumise à une période d'essai de six mois.

ADOPTÉE

556-2018 CONVENTION DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 24 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer la convention de services de télécommunication avec la compagnie Déry Télécom inc. pour la fourniture d'un lien internet 100/100 mbps sur lien fibre optique, d'une durée de trois ans dont les frais de raccordement sont établis à 250 \$, plus taxes, et les frais mensuels d'opération sont établis à 500 \$, plus taxes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

IL EST DE PLUS RÉSOLU que, conformément à l'article 5.4 du contrat, le conseil avise Déry Télécom inc. qu'il ne souhaite pas renouveler automatiquement l'entente après la période de service de ladite entente de 3 ans.

IL EST AUSSI RÉSOLU que la dépense, pour l'année 2018, est établie à un maximum de 1 029,00 \$.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-331.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES LISTES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 24 octobre 2018, laquelle comprend 246 commandes au montant de 231 690,52 \$.

557-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2018, laquelle totalise la somme de 119 277,25 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

BIBLIOTHÈQUE

558-2018 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE OEUVRE POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ARTS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 24 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à madame Luce Pelletier pour la réalisation et l'installation d'une œuvre sculpturale pour la bibliothèque dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics pour un montant de 20 808,88 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, pour signer le contrat avec l'artiste.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer la dépense au projet 2014-1242.

ADOPTÉE

559-2018 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE RAYONNAGES POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 24 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Raysources inc. pour la fourniture et l'installation de rayonnages pour la bibliothèque pour un montant de 63 025 \$, plus taxes.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1444-2018 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, auquel règlement sera imputée la dépense.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

Le plan et le devis descriptif finaux sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante et tenir lieu de contrat.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

560-2018 AUTORISATION DE DÉPENSE : RÉPARATION D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE PPE-1B

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 23 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à "CWA mécanique de procédé" pour la réparation d'une pompe au poste de pompage d'égout PPE-1B dont le coût est établi à 5 790 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-414-00-526.

ADOPTÉE

SANTÉ - BIEN-ÊTRE ET CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

561-2018 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 440-2018 : MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU la résolution numéro 440-2018 concernant la demande de budget supplémentaire pour le marché public;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 440-2018 afin de préciser que la dépense appropriée du fond de roulement est remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

562-2018 ADOPTION DU NOM DU BÂTIMENT POUR LES ORGANISMES ET DEMANDE D'OFFICIALISATION

ATTENDU la recommandation du Comité de toponymie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de nommer l'ancien édifice des Services techniques qui sera dorénavant occupé par des organismes de la Ville, la « Maison des Organismes ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à la Commission de toponymie d'officialiser ce nom.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-2014 CONCERNANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant amender le règlement numéro 1243-2014 constituant un conseil local du patrimoine pour exercer les fonctions confiées par la *Loi sur le patrimoine culturel* à un tel conseil.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-2014 CONCERNANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

Madame la conseillère Nathalie Laprade dépose un projet de règlement amendant le règlement numéro 1243-2014 constituant le conseil local du patrimoine.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

RÈGLEMENT NUMÉRO APR-115-2018

ARTICLE 1. AMENDEMENT

L'article 3 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

- « **ARTICLE 3** Le conseil local du patrimoine est formé de trois (3) à sept (7) membres nommés par le conseil municipal et choisis de la façon suivante :
- Un membre est choisi parmi les membres du conseil municipal;
 - Les autres membres sont choisis pour leur intérêt, leur expertise et leurs qualifications en lien avec l'analyse des dossiers relatifs au patrimoine culturel. Ils doivent être résidents de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. »

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 29^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

563-2018

DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE POUR L'EXPO-CADEAUX

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 16 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier à afficher une publicité de 4 pieds par 8 pieds sur le terrain de la Maison Catherin'Art au coin de la rue Rouleau et de la route de Fossambault pour le Salon Expo-Cadeaux 2018, et ce, pour la période du 10 au 25 novembre inclusivement.

Il est entendu que le visuel de l'affiche devra être approuvé par la direction du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire avant son installation.

ADOPTÉE

564-2018

DEMANDE D'UTILISATION DE LA MAISON CATHERIN'ART PAR L'ÉCOLE DE MUSIQUE

ATTENDU la demande formulée par le président du conseil d'administration de l'école de musique Kapellmeister, monsieur Patrick Chamberland, pour l'utilisation de la Maison Catherin'Art ;

ATTENDU que cette utilisation est assujettie à des travaux d'aménagement qui changent la vocation du bâtiment et risquent d'entraîner des coûts importants ;

ATTENDU que la Ville doit étudier et déterminer ses besoins futurs en termes d'espace et d'utilisation des locaux de la Maison Catherin'Art ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 17 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'informer monsieur Patrick Chamberland, président du conseil d'administration de l'école de musique Kapellmeister que la Ville ne donnera pas suite à sa demande pour l'instant.

ADOPTÉE

565-2018 DEMANDE DE DÉROGATION ET AUTORISATION POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA FOIRE BRASSICOLE 2019

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 16 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de l'événement la « Foire brassicole catherinoise » du 2 au 4 août 2019 dans le parc du Grand-Héron et de mandater madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, pour signer le contrat qui stipule les conditions d'utilisation pour cet événement.

ADOPTÉE

566-2018 PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE PAR LE CARROUSEL DE LA GENDARMERIE ROYALE EN 2019

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 17 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à conclure une entente pour la venue du Carrousel de la Gendarmerie royale le 16 juin 2019.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

567-2018 DEMANDE D'AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE VIE POUR LA GARDE EN CASERNE

ATTENDU qu'afin d'effectuer la garde en caserne, des travaux de réaménagement de l'espace de vie doivent être faits à la caserne;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, daté du 25 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, pour faire effectuer les travaux de réaménagement de l'espace de vie à la caserne, estimés à 2 450 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer ladite dépense au poste 02-220-00-522 du budget incendie après une appropriation de 1 572 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

568-2018 DEMANDE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE INCENDIE : PAIEMENT DES VACANCES

ATTENDU la demande de l'adjointe administrative du Service de protection contre les incendies;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

ATTENDU que la raison invoquée dans la demande de l'employée est exceptionnelle pour cause de maladie;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 25 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que le conseil accepte de monnayer les heures de vacances restantes qui n'auront pas été utilisées en 2018 à l'employée, après un report de 36 heures de vacances en 2019.

ADOPTÉE

569-2018

AFFECTATION ET NOMINATION AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU le rapport préparé par le directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'affecter monsieur François Nault au poste de pompier-premier répondant, à temps plein, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et ce, pour une période probatoire de neuf mois.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que monsieur Nault soit rémunéré au salaire horaire de l'échelon 5 de la grille salariale de pompier-premier répondant, à temps plein.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer monsieur Éric Blais à titre de préventionniste-premier répondant et gestion de risques, à temps plein, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et ce, pour une période probatoire d'un an.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que monsieur Blais soit rémunéré au salaire de l'échelon 1 de la grille salariale de préventionniste-premier répondant et gestion de risques, à temps plein.

ADOPTÉE

570-2018

PROLONGATION D'UNE PÉRIODE DE PROBATION AU SERVICE INCENDIE

ATTENDU la résolution numéro 634-2017 adoptée le 13 novembre 2017 pour nommer monsieur Benoit Gagnon à titre de lieutenant pour le Service de protection contre les incendies, pour une période probatoire d'un an;

ATTENDU que, durant cette période probatoire, monsieur Benoit Gagnon a eu droit à un congé parental de trois mois;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies, daté du 25 octobre 2018;

POUR CE MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de prolonger la période probatoire de monsieur Benoit Gagnon de trois mois pour compléter son évaluation.

ADOPTÉE

SPORTS ET LOISIRS

DÉPÔT DU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS 2019

Madame la conseillère Josée Lampron dépose le calendrier 2019 des activités et événements de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Madame la conseillère Josée Lampron donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la réparation des terrains de tennis de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 149 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS

Madame la conseillère Josée Lampron dépose le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 149 000 \$ pour la réparation des terrains de tennis de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

RÈGLEMENT APR-116-2018

ARTICLE 1. ACQUISITION

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter lesdits travaux de réparation des terrains de tennis de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le tout comme précisé et estimé au document préparé en date du 22 octobre 2018 par madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 149 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût de l'étude de sol, l'aménagement du site, l'achat d'équipements et de clôture, tels que décrits à « l'Annexe A », les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 149 000 \$, sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment, en appropriant la contribution financière au montant de 65 122,70\$ versée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, tel que confirmé par la lettre du sous-ministre adjoint au loisir et au sport, monsieur Robert Bédard datée du 13 septembre 2018 et du directeur de la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, monsieur Normand Fauchon datée 14 septembre 2018, lesquelles lettres sont jointes au présent règlement comme « Annexe B » du règlement pour en faire partie intégrante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 29^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

571-2018

DEUXIÈME VERSEMENT AU DOMAINE NOTRE-DAME POUR LE CAMP DE JOUR

ATTENDU l'augmentation du nombre d'inscriptions pour le camp de jour au Domaine Notre-Dame ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 16 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du deuxième paiement au Domaine Notre-Dame pour un montant de 24 645 \$ et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-56-419, après un transfert budgétaire de 781 \$ de l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

TRANSPORT

572-2018

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE LAC-SERGENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier d'une entente entre la Ville de Lac-Sergent et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, relativement à l'entretien d'hiver du chemin Tour-du-Lac Sud sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

Ladite entente est d'une durée de trois ans, soit pour les hivers 2018-2019 à 2020-2021.
ADOPTÉE

573-2018 SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'une entente avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa. Les conditions de l'entente sont décrites ci-après :

- La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'hiver d'une partie de la route Grand-Capsa;
- La partie de route à entretenir a une longueur de 300 mètres et débute à l'intersection de la route de Fossambault;
- Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement - Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements;
- L'entente est d'une durée d'un an, soit pour l'hiver 2018-2019;
- La contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est établie à 3 135 \$.

ADOPTÉE

574-2018 ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 22 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Cet addenda permet le remplacement de l'annexe « C » afin d'y ajouter les modifications suivantes :

- L'ajout de la rue Clément-Paquet, l'ajout de l'avenue des Catherine, la modification de la longueur de la rue Elzéard-Bertrand, le prolongement de la rue Bellevue, de la rue Père-Marquette et de la rue des Sables à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

Aucune modification n'est apportée à la liste des rues de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

575-2018 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU l'appel d'offres public publié relativement à des travaux de réfection de la toiture du garage municipal;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Gilles Laflamme, architecte en date du 26 octobre 2018;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint en date du 26 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Action estimation inc. relativement à des travaux de réfection de la toiture du garage municipal. Le contrat est composé de la résolution, des plans et devis, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée par l'entrepreneur le 26 octobre 2018.

Le coût du contrat est établi à 170 322 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1158-2011.

ADOPTÉE

576-2018

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CHENILLETTE À TROTTOIR

ATTENDU l'appel d'offres pour la fourniture d'une chenillette à trottoir et équipements;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux Travaux publics, en date du 18 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de rejeter la soumission déposée par RPM Tech inc. puisque cette dernière n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres, en particulier à l'addenda numéro 1, au point 2.4.1 (équivalences).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'accorder un contrat à Équipement Plannord Ltée. pour la fourniture d'une chenillette à trottoir. Le contrat est formé de la présente résolution, des documents d'appel d'offres, de l'addenda no 1 et de la soumission déposée le 17 octobre 2018 au montant de 181 501,95 \$, plus taxes.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'accorder un contrat à Service d'équipement GD inc. pour la fourniture d'une remorque épandeuse au montant de 13 500 \$, plus taxes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer la dépense au règlement numéro 1431-2018.

ADOPTÉE

577-2018

OCTROI D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES DES SAPINS ET DU VIEUX-CHEMIN

ATTENDU qu'il est nécessaire d'accorder un contrat de déneigement pour l'entretien des rues des Sapins et du Vieux-Chemin pour l'hiver 2018-2019;

ATTENDU que l'entrepreneur mandaté l'hiver dernier a effectué son travail à la satisfaction du service des Travaux publics et des résidents des rues concernées;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 22 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Ferme Victorin Drolet inc. pour l'exécution des travaux de déneigement des rues des Sapins et du Vieux-Chemin pour l'hiver 2018-2019 selon les détails de la proposition transmise par monsieur Norbert Drolet en date du 12 octobre 2018. Les niveaux de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements.

Le coût du contrat est établi à 3 593,26 \$, plus taxes. Le prix soumis est augmenté de 3 % par rapport au prix de l'an dernier. La dépense est imputée au poste budgétaire 02-330-01-443.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

578-2018

PARTICIPATION AU REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS EN VRAC

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle* de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

Que la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

Que la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

Que la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2018

579-2018

DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU la demande du Club de motoneige de la Jacques-Cartier ayant pour but de relocaliser le sentier de motoneige pour l'hiver 2018-2019;

ATTENDU la résolution numéro 534-2017 adoptée le 11 septembre 2017;

ATTENDU le rapport de monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, daté du 1er septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de refuser la demande du Club de motoneige de la Jacques-Cartier et de reconduire les motifs inscrits dans la résolution numéro 534-2017.

ADOPTÉE

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

580-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de clore la séance du mois d'octobre 2018.

L'assemblée est levée à 20 h 14.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER